

PÉNITENTIAIRE OUTRE-MER

LE « PLAN MARSHALL » UFAPIEN PRÉSENTÉ AUX PARLEMENTAIRES

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 22/11/2022

Depuis 2017, l'**UFAP UNSa Justice** exige la stricte application de la Loi Égalité Réelle Outre-Mer dans sa globalité. Cette égalité est encore loin d'être effective au sein de notre Administration. Pendant plus de 2H30, l'**UFAP UNSa Justice** a porté au Palais Bourbon l'urgence d'un plan Marshall Outre-Mer pour la pénitentiaire. Le mardi 15 novembre, nos représentants régionaux et locaux de la Réunion, de la Guadeloupe et de la Martinique, emmené par le secrétaire général ont échangé avec les parlementaires ultramarins et leurs collaborateurs.



Fidèle à ses engagements, l'**UFAP UNSa Justice** a fait part aux députés de l'urgence d'une politique pénitentiaire adaptée aux réalités de chaque territoire, pour un service public pénitentiaire efficace et cohérent. Ce changement de conception de la pénitentiaire ultramarine doit se traduire, dans les établissements d'Outre-Mer, par le déploiement des déclinaisons immobilières et structurelles existantes dans l'Hexagone.

En premier lieu, s'agissant des structures et établissements pénitentiaires, l'**UFAP UNSa Justice** a une nouvelle fois dénoncé la déficience des moyens déployés, et le manque d'anticipation pour mettre en œuvre un plan immobilier d'urgence.

Dans le département de La Réunion, la MA ST PIERRE, ancienne propriété de la Compagnie des Indes, est une priorité absolue. Cette structure vieillissante, encore équipée de « chauffoirs », est totalement inadaptée aux missions et à la sécurité des Personnels pénitentiaires. La construction d'un nouveau CP dans le Sud de l'île est impérieuse et impérative ! **Pour le département de Mayotte**, le constat est catastrophique : le plus jeune département français souffre d'une surpopulation carcérale exponentielle. Un second établissement est nécessaire ! L'annonce faite par le ministre de la Justice sur ce sujet ressemble, une fois encore, à un « coup politique et médiatique ». Mayotte ne peut plus

attendre. A court terme, l'extension et la sécurisation par un mur d'enceinte, du CP Majicavo, sont d'une nécessité absolue.

Sur le département de la Guadeloupe, l'UFAP UNSa Justice a mis en avant la surpopulation carcérale et la nécessité de rénover et de moderniser le parc pénitentiaire. La nouvelle MA de Basse Terre devrait ouvrir en septembre 2023, avec 10 mois de retard ! Les Personnels guadeloupéens seront enfin dotés d'un nouvel outil de travail qui mettra fin aux dortoirs. Concernant le CP Baie Mahault, malgré le DAC prévu, cet établissement, de plus de 600 détenus, n'a toujours pas de quartier arrivant permettant une prise en charge pluridisciplinaire et une affectation adaptée des détenus pour éviter les règlements de compte entre gangs.

Pour le département de la Martinique, le Centre Pénitentiaire de DUCOS est l'unique structure existante qui regroupe 2 MA, 2 CD, une MAF, un QM, 1 Centre de Détention Régional et bientôt une SAS ! Au regard des spécificités liées à l'incarcération des trafiquants de stupéfiants dans la Caraïbe, il devient nécessaire d'avoir une réflexion sur des moyens de prise en charge de ces profils qui gangrènent la détention et étendent leurs réseaux pour développer leurs activités criminelles.

L'UFAP UNSa Justice a rappelé également aux parlementaires que, malgré **les accords de 2017 en Guyane**, la seconde structure pénitentiaire prévue à Saint Laurent du Maroni est toujours dans les cartons de l'APIJ. Cette prison est nécessaire pour couvrir l'Ouest Guyanais et être à proximité de la cité judiciaire de St Laurent. Cet établissement permettra également de lutter contre la surpopulation carcérale de Remire Montjoly.

L'UFAP UNSa Justice a porté, pour l'ensemble de l'Outre-Mer, la nécessité de créer des UHSI et USHA. Au-delà de la prise en charge sécurisée des détenus nécessitant une hospitalisation programmée, il devient urgent de pouvoir gérer une partie de la population carcérale atteinte de troubles du comportement, souvent liés à la consommation de stupéfiants (crack, le « chimique » à La Réunion...) et qui génère des violences au sein des établissements.

L'UFAP UNSa Justice a également revendiqué la reprise des missions d'extraction judiciaire qui, depuis 2010 en hexagone, relèvent de la compétence de l'administration pénitentiaire après le désengagement du ministère de l'Intérieur. Les départements d'Outre-Mer, oubliés volontairement, n'ont pas bénéficié du transfert de compétence et demeurent un véritable « pré carré » pour certains. **L'UFAP UNSa Justice** a rappelé le savoir-faire acquis, des pénitentiaires, depuis plus de 10 ans. Cette inégalité doit cesser. Les parlementaires ont été sensibles à nos arguments, comme les préfets de Martinique et Guadeloupe rencontrés en septembre dernier.

L'UFAP UNSa Justice a demandé le déploiement des ERIS en outre-mer, qui existent depuis 2003 sur l'hexagone dont leur utilité n'est plus à prouver. C'est une nécessité pour la sécurité des Personnels et pour lutter contre toutes les formes de violence. Nous avons d'ailleurs interpellé les députés sur la présence nécessaire, dans chaque département, d'une antenne de base cynotechnique pour plus d'efficacité dans la lutte contre les trafics de stupéfiants et la recherche d'armes, d'explosifs ou d'objets prohibés. Les Personnels pénitentiaires en Outre-Mer doivent être autonomes et cesser de dépendre des services des douanes ou des FSI pour monter des opérations de sécurisation.

L'UFAP UNSa Justice, en plus de ces besoins structurels et organisationnels, a également rappelé que l'oisiveté des détenus générerait des violences envers les Personnels.

Notre organisation syndicale a aussi dénoncé les conditions de travail des Personnels de la Filière Insertion et Probation. Ils ne peuvent, à cause d'un manque de structures d'hébergement, proposer des aménagements de peine à certains détenus ou, faute de contrat avec les collectivités, proposer des TIG, ou encore, proposer tout simplement un projet de réinsertion...

C'est là tout le contenu de notre plan Marshall Outre-Mer

L'UFAP UNSa Justice remercie les parlementaires d'Outre-Mer qu'ont démontré tout leur intérêt à nos revendications. Cet intérêt se concrétisera courant 2023, par une visite dans l'hexagone des UHSI, USHA, ERIS et PREJ par les parlementaires. Ces visites seront suivies d'une rencontre avec le Garde des Sceaux.

Notre organisation syndicale attend du Gouvernement et des pouvoirs publics qu'ils respectent les engagements pris pour réduire, de façon concrète, les inégalités entre l'Hexagone et l'Outre-Mer tant dans le domaine strictement pénitentiaire que dans le quotidien des populations d'outre-mer !



L'UFAP UNSA JUSTICE, 35 ANS D'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !

Le Secrétaire Général,
Emmanuel CHAMBAUD

JE VOTE
et **FAIS VOTER**
du 1^{er} au 8 DÉCEMBRE 2022

UFAP
UNSa Justice

35 ans d'engagement au service du terrain